

**EDITO**

# Le premier qui dit la vérité...

... il doit être exécuté. De l'œuvre de feu Guy Béart, les journalistes peuvent tirer des leçons, sur la forme et sur le fond. Réunis en congrès près de Marseille, les militants du SNJ ont dû broser un bien triste bilan de l'année écoulée. L'électrochoc des attentats de janvier et la mobilisation massive pour la liberté d'expression ? Une montagne qui n'a même pas accouché d'une souris. Pire : comme si les terroristes avaient gagné, les libertés et droits des journalistes ne cessent de reculer\*. L'action néfaste de l'actuel gouvernement conforte le choix de l'indépendance, marque de fabrique du SNJ depuis bientôt un siècle. Mais indépendance ne signifie pas inertie ni repli sur son quant-à-soi. Les déclarations incantatoires ne suffisent pas. D'autres poussent leurs pions. C'est dans l'offensive, en formulant des propositions et en allant à la rencontre des décideurs que l'on pèse sur les choix.

Il serait suicidaire pour le SNJ de rester dans sa tour d'ivoire, de se complaire dans ses certitudes et pratiques éprouvées et bien souvent dépassées. Pour attirer les journalistes, pour inciter les adhérents à prendre des responsabilités, et ainsi assurer son avenir, le syndicat doit faire un effort sur lui-même. Il y a près d'un siècle, quelques journalistes ont créé le SNJ non pas pour occuper des places mais avec des objectifs précis au service d'une profession alors en devenir.

Le syndicat est un outil et non une fin en soi : il lui faut, même si c'est difficile, s'adapter à la réalité de la profession et non feindre de croire qu'elle va s'adapter à lui. Le congrès méditerranéen ne saurait entretenir l'illusion que « *la misère serait moins pénible au soleil* ».

*Eric Marquis*

*Secrétaire général du SNJ Ile-de-France*

\* La résolution finale du Congrès :

[www.snj.fr/article/sauver-linformation-629256931](http://www.snj.fr/article/sauver-linformation-629256931)

# SNJ INFO

L 761 - 2

## SPECIAL 97<sup>e</sup> CONGRÈS DU SNJ

# La parité au SNJ, c'est fait !

**Le congrès annuel du SNJ a procédé, lors d'un congrès extraordinaire, à plusieurs modifications de ses statuts. L'adoption de la parité hommes/femmes dans les instances nationales, pour 2017, a été accompagnée par une nouvelle répartition à la proportionnelle des sièges au comité national.**

Conformément à la décision du comité national (CN, « parlement » du syndicat) en mars, le congrès du SNJ, à Carry-le-Rouet début octobre, a été précédé par un congrès extraordinaire consacré à la révision des statuts pour instaurer la parité femmes/hommes dans les instances du SNJ. Grâce notamment au doigté légendaire (ferme, mais juste) de l'animateur François Ollier (F3 Midi-Pyrénées), l'affaire fut bouclée dans la matinée du 8 octobre sans que quiconque ait le sentiment d'un débat au rabais (grâce sans doute aux réunions préalables qui s'étaient tenues dans les régions, voir p. 2).

Pour éviter que les votes prennent trop de temps, ils étaient regroupés par « lots », en « cascade » : si on choisissait une option, on devait se prononcer par la même occasion sur les sous-options.

### Le SNJ a donc opté

- **pour l'obligation de la parité femmes/hommes** au comité national et au bureau national, et non seulement au comité national, et dans le respect de ladite parité ;
- **Comité national** :
  - une répartition des sièges à la proportionnelle des effectifs des sections régionales (amendement Ile-de-France), et non

par tranches de 75 (proposition du BN), ou de 60 (amendement Midi-Pyrénées) ;

- des candidatures individuelles (c'est-à-dire hors « quotas » des sections régionales) plafonnées à 8, et non 6 (proposition du BN) ;

- **Bureau national** : « Il ne pourra y avoir plus d'hommes que de femmes ou plus de femmes que d'hommes élus [...]. Si les candidats de l'un des deux sexes ne se présentent pas en nombre suffisant (au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir, soit 15), il sera procédé, après un nouvel appel à candidatures chez ce seul

### « Félicitations au SNJ qui vient de voter la parité femmes/hommes dans ses statuts ! »

Tweet de Pascale Boistard, secrétaire d'Etat aux Droits des femmes (qui a suivi attentivement le congrès du SNJ...)

sexe, à un second tour ayant pour but de pourvoir les sièges qui ne l'auraient pas été au premier tour, pour le sexe concerné. L'élection au second tour d'un candidat du sexe « déficitaire » au premier tour entraînera de fait l'élection du candidat du sexe opposé non élu au premier tour qui avait obtenu

le plus grand nombre de suffrages » (propositions du BN).

- **Secrétaires généraux** : « Le bureau national élit en son sein 5 secrétaires généraux, dont au moins 2 hommes et 2 femmes, et un ou une premier(e) secrétaire général(e), un trésorier national et un trésorier national adjoint qui seront tous deux de sexes différents » (amendement Pierre Ganz), et non 6 SG dont 2 PSG (proposition du BN).

**DANS CE NUMÉRO | Page 2 Parité : l'Ile-de-France se prononce - Une réunion « pigistes » d'avant-congrès | Page 3 Quelle liberté d'informer autour de la Méditerranée ? - La FIJ à Carry-le-Rouet... avant Angers 2016 | Page 4 France Télévisions, L'Express, HFA, Prisma, 20 Minutes, Livres Hebdo, Europe 1, Le Point, Radio France, Le Parisien, Mondadori**

# Parité : l'Ile-de-France se prononce

**Le 15 septembre 2015, la section Ile-de-France s'est réunie lors d'une assemblée générale extraordinaire afin de voter, ou non, la proposition de modification des statuts du SNJ sur la parité hommes/femmes dans les instances. Débat riche, parfois très vif, mais courtois dans les échanges.**

Les statuts du SNJ prévoient (art. 17) : « Les modifications aux statuts ne peuvent être décidées que par un congrès extraordinaire, précédé obligatoirement d'une assemblée générale de chaque section. » Celle de la section Ile-de-France s'est tenue le mardi 15 septembre 2015. L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) s'est d'abord pro-

tellement bien quand on trouve un militant qui peut participer ! » Exemple : tous les deux ans (congrès électif) la section doit trouver 40 candidats au Comité national, et chaque année 14 pour le renouvellement du conseil IdF. Donc, si, après avoir cherché pendant des mois, il faut dire à l'un(e) ou à l'autre « Non, finalement, on écarte ta candidature » parce que c'est la femme ou l'homme de trop, ça devient mission impossible ! Mais, réplique-t-on, si l'on sait dès le départ que l'on cherche 20 hommes et 20 femmes, on n'aura à « dégager » personne.

• « Il nous faudra virer des hommes pour mettre des femmes ou parfois même virer des femmes pour les rem-

placer par des hommes » à l'avenir, étant donnée l'évolution de la profession (47 % de femmes pour 53 % d'hommes - elles étaient 15 % en 1965), d'ailleurs en Ile-de-France les femmes sont d'ores et déjà bien représentées, ainsi toutes les permanences du SNJ rue du Louvre sont animées essentiellement par des femmes depuis des années. Mais alors, objecte-

on, on ne devrait donc pas avoir de souci pour la parité ! « Pourquoi une profession aussi féminisée que la nôtre est toujours représentée par des mecs blancs de 50 ans ? » Au bureau national, il y a 23 hommes et 7 femmes. Il faut préciser que toutes les femmes du BN sortant sont franciliennes...

• On sélectionne les gens en fonction de leurs caractéristiques de naissance, c'est du racisme. Réplique : « Et les mecs qui se cooptent c'est quoi ? » L'« universalisme abstrait », ça ne marche plus !

• Le débat doit ressembler à ce qui a dû se passer chez nos politiques quand la parité a été imposée aux élections, mais une incitation sans sanction cela reste virtuel. L'une avance : « Je n'ai jamais eu l'impression qu'on cherchait des femmes et qu'on les incitait à militer ! » Un militant interroge : « Donnez moi un seul exemple au SNJ d'une femme qui aurait été empêchée de se présenter à quelque poste que ce soit ? »

**Passage au vote :** l'AGE se prononce pour la révision des statuts pour l'obli-

gation de la parité à 60 % pour et 40 % contre.

## Modalités de mise en œuvre de la parité

Selon les statuts actuels du SNJ, « le comité national est composé de membres élus tous les deux ans par le congrès à raison de :

a) un titulaire par section de 11 à 40 adhérents

b) un titulaire supplémentaire par tranche de 40 adhérents ou fraction de 40. »

Pour permettre que le nombre de sièges de chaque section régionale au CN (en fonction de l'effectif) soient en nombre pair, le BN a proposé de passer les « tranches » de 40 à 75.

Le conseil du SNJ Ile-de-France a relevé que cette proposition remet en cause la représentation proportionnelle des sections régionales en fonction de leur effectif : les « petites » sections sont sur-représentées au détriment des plus grandes, en premier lieu l'Ile-de-France. Un participant relève qu'un certain nombre de questions (numérique, pigistes, droits d'auteur, nouveaux métiers etc.) sont dans les instances nationales surtout soulevées par les militants d'Ile-de-France. Si notre section est sous-représentée, ces problèmes disparaîtront de l'ordre du jour. Il suggère de proposer un amendement qui consisterait à composer le CN à la proportionnelle des effectifs des sections régionales tout en assurant la parité femmes/hommes. Proposition approuvée par acclamation par un grand nombre des présents.

*Julia Badéa-Guérinée, Pierre Luton, Eric Marquis*

## UNE RÉUNION « PIGISTES »

Près d'une vingtaine de journalistes ont participé le 7 octobre à la réunion sur les droits des journalistes rémunérés à la pige, organisée par le SNJ au Club de la presse de Marseille. Rappel des « fondamentaux » : définition du journaliste, ce qu'est la pige, la présomption de contrat de travail, la couverture sociale. Et nécessité de lire et relire la convention collective des journalistes (CCNTJ), notamment les articles 36 et 42 sur le salaire pendant les arrêts maladie, accident du travail et maternité. Sans oublier la fiche SNJ sur l'ancienneté <sup>(1)</sup>.



Francis Magois

Le débat était animé par Eric Marquis et Julia Badéa-Guérinée.

noncée pour qu'au congrès, lors du vote sur le principe de la modification des statuts du SNJ visant à imposer la parité, les voix de la section IdF reflètent à la proportionnelle le vote de cette AGE du SNJ IdF.

Sur le fond, le débat s'est déroulé en deux temps :

- la parité femmes/hommes dans les instances du SNJ : obligatoire (donc modification des statuts) ou pas (pas de changement des statuts) ?
- dans le cas où l'AGE se prononce pour la parité obligatoire, et donc la modification des statuts du SNJ, quelles modalités ?

### Parité : obligatoire ou pas ?

Parmi les arguments échangés

- Le SNJ serait le premier syndicat à instaurer la parité obligatoire dans ses instances, ce qui permettrait d'ouvrir la voie.
- « A-t-on vraiment assez de militants pour se permettre le luxe de choisir entre hommes ou femmes ? C'est déjà

# Quelle liberté d'informer autour de la Méditerranée ?

**Débat d'ouverture du 97<sup>e</sup> congrès (Marseille, 7 octobre 2015), avec Denis Robert (journaliste et écrivain), Souhayr Belhassen (présidente d'honneur de la Fédération internationale des droits de l'homme), Yannis Youlountas (philosophe, poète et réalisateur), Julia Cagé (économiste, auteure de *Sauver les médias*, Seuil) ; modération Michel Couartou (président du Club de la presse Marseille-Provence) et Dominique Pradalié (secrétaire générale du SNJ).**

Une salle acquise – et pleine, 200 personnes – et un panel d'intervenants consensuels : le débat d'ouverture sur le thème « Information sous pressions » n'a pas donné lieu à des passes d'armes épiques. Ce fut donc l'occasion de mises au point salutaires. Le ton a été donné par Souhayr Belhassen, journaliste tunisienne et ancienne présidente de la Ligue internationale des droits de l'homme : « *L'Etat veut reprendre la main sur la parole libre* [issue de la révolution de 2011] *sous prétexte de lutte contre le terrorisme.* »

Constat fait ailleurs avec plus ou moins de force selon les pays du bassin méditerranéen. Yannis Youlountas, réalisateur franco-grec, ajoute la dimension économique en décrivant le poids des intérêts privés sur la presse grecque, et la réaction des publics : la période critique que traverse le pays est aussi « *le temps d'un rapport critique à l'information* » et d'une « *pression sur les journalistes pour arriver à faire circuler des informations* » qui reflètent le mouvement social. Denis Robert regrette que les débats de fond sur le contenu de l'information soient devenus obsolètes et que la question du coût de l'information soit occultée. « *On a voulu nous vendre*

*le rêve de sauveurs de la presse qui allaient investir malgré la crise des médias* » constate Julia Cagé, économiste auteure de *Sauver les médias* (Seuil). « *A la place, on a des milliardaires qui rachètent des médias pour en être les fossoyeurs* ».

## Préserver la démocratie

Quelles réponses à cette situation ? Pourquoi pas des associations de citoyens pour le maintien d'une information non contrôlée par le capital, propose quelqu'un depuis la salle. Il faut rencontrer plus souvent nos lecteurs ; Julia Cagé expose son idée de « *société de médias à but non lucratif* » et croit beaucoup au financement participatif et à « *un actionariat qui intégrerait les lecteurs* ». Lors de la réception qui a suivi ce débat, Vincent Lanier, premier secrétaire général du SNJ, a aussi mis en garde les élus, en lançant à Michel Vauzelle, président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : « *Si on veut préserver la démocratie, il va falloir faire quelque chose pour l'information.* »

Pierre Ganz

**PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**Ecouter le débat :**

**[soundcloud.com/grenouille88-8](https://soundcloud.com/grenouille88-8)**

## D'AVANT-CONGRÈS

Les droits à la formation des journalistes pigistes ont été rappelés. Notamment les dispositions spécifiques âprement négociées par le SNJ dans l'accord national pour l'audiovisuel signé au printemps. Et des droits à conforter par un nouvel accord dans la presse, celui signé en 2009 étant devenu caduc au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec la réforme de la formation<sup>(1)</sup>.

Marianne Cholet, représentant Audiens, caisse de retraite et de prévoyance de la presse et de l'audiovisuel, a présenté le nouvel accord signé entre les fédérations

patronales de presse et les syndicats de journalistes pour une complémentaire des journalistes pigistes et l'amélioration de leur régime de prévoyance<sup>(2)</sup>.

**PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

(1) [www.snj.fr/content/application-et-calcul-de-l%E2%80%99anciennet%C3%A9-pour-les-journalistes-pigistes](http://www.snj.fr/content/application-et-calcul-de-l%E2%80%99anciennet%C3%A9-pour-les-journalistes-pigistes)

(2) [www.snj.fr/article/vos-droits-a-la-formation](http://www.snj.fr/article/vos-droits-a-la-formation)

(3) *Le Journaliste* n°318 et [www.snj.fr/content/le-livre-noir-de-la-prevoyance-pigistes](http://www.snj.fr/content/le-livre-noir-de-la-prevoyance-pigistes)

## LA FIJ À CARRY-LE-ROUET... AVANT ANGERS 2016

La Fédération internationale des journalistes est sans doute mieux connue désormais des membres du SNJ, en tout cas de ceux présents à ce 97<sup>e</sup> congrès. Sans doute parce que celui qui l'a présentée bénéficie d'oreilles attentives dans nos congrès depuis longtemps. Tout nouveau secrétaire général de la FIJ – il prendra ses fonctions le 2 novembre – Anthony Bellanger a raconté que ce dont on lui parlait dans de nombreuses parties du monde, ce n'était ni les droits d'auteur ni la déontologie, mais la sécurité des journalistes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 86 journalistes ont été assassinés dans le monde. Chaque année, ce sont trois morts par semaine que comptabilise la Fédération. Seul un meurtre de journaliste sur 10 fait l'objet d'une enquête. « *Nous avons un devoir de solidarité envers ces confrères* » a dit Anthony Bellanger, qui mobilise les moyens de la FIJ dans ce but.

La FIJ a créé avec l'Unesco, l'OSCE et le Conseil de l'Europe une plate-forme en ligne pour répertorier et dénoncer les attaques contre les journalistes. Elle peut organiser des formations sur la cybersécurité des journalistes – aux syndicats français de le demander. Sur les questions sociales, là, elle est très active à l'OIT, pour négocier avec d'autres organisations internationales des engagements a minima qui s'imposent dans les pays membres de l'ONU. Pour suivre son action, le mieux est de s'abonner à sa *Lettre mondiale d'information*.

Le SNJ compte au sein de la FIJ. C'est notre père fondateur Georges Bourdon, qui en 1928 a créé l'organisation internationale, dont le 1<sup>er</sup> congrès a eu lieu à Paris. C'est notre ancien premier secrétaire général Anthony qui en devient l'animateur principal, Olivier Da Lage siégeant au comité exécutif. Et le prochain congrès de la FIJ se tiendra à Angers : 350 à 400 délégués de 139 pays seront présents du 7 au 19 juin 2016. Ce sera le septième congrès de la FIJ organisé en France.

Pierre Ganz

**PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**La FIJ en chiffres :** 600 000 adhérents dans 139 pays pour 179 organisations affiliées dont 3 en France : SNJ, SNJ-CGT, SJF-CFDT. 4 bureaux régionaux : Bruxelles, Sydney, Dakar et Buenos Aires où travaillent 30 salariés. Un budget de 1,4 million d'euros.

**Le SNJ France Télévisions en assemblée générale**

Les journalistes du SNJ France Télévisions, réunis en assemblée générale à Paris les 5 et 6 octobre 2015, ont accueilli favorablement le projet de création d'une chaîne d'information du service public. Force de propositions, le SNJ FTV demande que le projet se construise autour des reportages réalisés par les équipes de toutes les rédactions ; que son organisation ne se fasse pas au détriment des différentes antennes (locales, régionales, nationales et ultra-marines) de FTV ; dans le

respect des accords de FTV sur la déontologie et les pratiques professionnelles et sur les droits d'auteur...

Les journalistes du SNJ FTV seront aussi, dans le contexte de la réforme territoriale, particulièrement attentifs à ce que la proximité si chère au public ne soit pas sacrifiée sur l'autel d'une nouvelle réforme du réseau.

Enfin, le SNJ FTV a adopté la parité hommes/femmes dans son bureau national pour 2016. **PLUS sur [snj-francetv.fr](http://snj-francetv.fr)**

**L'EXPRESS : soutien du SNJ**

Le congrès du SNJ a adopté le 10 octobre une motion pour soutenir les élus et le personnel dans le bras de fer qui se poursuit au sein du Groupe Altice Media. Le SNJ s'oppose au plan massif de suppression d'emplois, qui risque d'aboutir au démantèlement du groupe. **PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**HFA : motion de défiance**

Alors qu'Arnaud Lagardère s'est dit à l'écoute de toute proposition d'achat des magazines de Lagardère Active, dont son pôle grand public, et que Denis Olivennes a annoncé la vente au groupe Uni-éditions de Parents et des sites Parents.fr et Momes.net, les salariés réunis en assemblée générale ont dénoncé le démantèlement du pôle presse de Lagardère Active et adopté à l'unanimité une motion de défiance à l'égard de Denis Olivennes et de ses équipes. **PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**PRISMA : le déni de la souffrance**

La mise en place de « Newsroom » (mutualisation des trois titres télé et de leurs sites Internet), que le SNJ n'a pas soutenue, a engendré surcroît de travail, dépossession des tâches, heures supplémentaires, arrêts maladie et démissions. L'accord droits d'auteur, signé par le SNJ et le SNJ-CGT, prévoit 700 euros pour couvrir la rétroactivité (2012 à 2014) et un forfait annuel de 600 euros. Le SNJ a obtenu que les journalistes rémunérés à la pige aient le même traitement. La direction refuse de négocier un nouvel accord sur les risques psycho-sociaux, elle préfère un « accord sur la qualité de vie au travail ». **La section SNJ de Prisma PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**20 MINUTES : clause de cession**

La cession des parts de 20 Minutes de Schibsted à Rossel va donner lieu à l'ouverture d'une clause de cession. Les candidats au départ devront se contenter du minimum

légal. Face à la baisse de la qualité de l'information, de plus en plus de journalistes s'émeuvent des petits arrangements avec l'éthique et la déontologie. Une trentaine de journalistes étaient présents à la réunion organisée par le SNJ et le SNJ-CGT sur leurs droits dans le cadre de la clause de cession. Mis à part un déménagement prévu pour la fin d'année, nul ne sait selon quelle stratégie la nouvelle paire Ouest France-Rossel pilotera 20 Minutes. **La section SNJ de 20 Minutes PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**LIVRES HEBDO : performance du SNJ**

Alors que les journalistes – pigistes compris – ne représentent qu'un tiers des salariés d'Electre, la société editrice de Livres Hebdo, la liste présentée par le SNJ emporte 2 des 4 sièges titulaires à la DUP avec 46,7 % des suffrages, avec un score identique pour les suppléants. **Gilles Viellard, DS SNJ**

**EUROPE 1 : victoire des pigistes**

En septembre, les correspondants pigistes régionaux, forts du soutien des élus du personnel et des syndicats, dont le SNJ en première ligne (SNJ Info n°132), ont réussi à faire reconnaître leur droit à une collaboration régulière, alors que la direction leur avait fait comprendre au début de l'année que leurs piges seraient réduites à la portion congrue. **Olivier Samain, DS SNJ PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**LE POINT : plan de licenciement brutal**

Le plan « social » s'est traduit par le départ de 28 salariés. La direction a refusé le départ de ceux qui souhaitaient quitter l'entreprise, ce qui a empêché que d'autres puissent rester. Le départ d'assistantes, de la quasi-totalité des documentalistes, de réviseurs et de cinq journalistes affaiblit le journal. Longue et difficile, la renégociation de l'accord 35 heures, dénoncé par la direction, n'a pas pour l'instant abouti au forfait

jours pour les journalistes, que préconisait la direction, mais les salariés ont accepté de renoncer à 4 jours de RTT.

**La section SNJ du Point PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**RADIO FRANCE : petites victoires contre la précarité**

Le SNJ a réussi à convaincre Radio France de cotiser pour les pigistes à l'étranger. Il demande aussi qu'on leur paie l'ancienneté carte de presse. Une partie des journalistes en CDD étant payée à un mauvais indice, le SNJ a obtenu le remboursement des sommes dues. Enfin, 15 journalistes CDD viennent d'être recrutés pour permettre de passer toutes les rédactions de France Bleu à sept journalistes minimum.

**SNJ Radio France PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**LE PARISIEN : vigilance sur la clause de cession et l'emploi**

Dans les discussions avec le repreneur, LVMH, le SNJ a demandé une durée de la clause de cession suffisamment longue, une indemnisation supralégale conséquente, le maintien des effectifs de la rédaction (SNJ Info n°132). Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir par la direction.

**La section SNJ du Parisien PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**MONDADORI : des miettes pour les augmentations collectives**

La NAO s'est traduite par des augmentations générales de 2 % pour les salaires jusqu'à 2100 euros, puis 1,5 % jusqu'à 2500 euros, soit 62 salariés sur 810 CDI. Une enveloppe de 0,80 % est réservée aux augmentations individuelles. La direction a une nouvelle fois refusé toute augmentation du barème de piges.

**Thierry Concord, DS SNJ PLUS sur [snj-paris-idf.org](http://snj-paris-idf.org)**

**PERMANENCES SNJ**

33, rue du Louvre, 75002 Paris  
 ACCUEIL ACTION SYNDICALE : le jeudi, de 18 h 30 à 20 h 30  
 EMPLOI sur place et par téléphone : le jeudi, de 19 h 30 à 20 h 30  
 JURIDIQUE : le mercredi, par téléphone de 10 h 30 à 12 h et sur place de 14 h à 16 h  
 DEONTOLOGIE : [permanencedeontologie@snj.fr](mailto:permanencedeontologie@snj.fr)  
 FISCALITE ET BULLETIN DE PAIE : [fboissarie@snj.fr](mailto:fboissarie@snj.fr)

**SNJ INFO (sous-titre : L761-2)**

Organe du SNJ Ile-de France  
 33, rue du Louvre, 75002 Paris  
 Tél.: 01 42 36 84 23 - Fax : 01 45 08 80 33  
 Site : [www.snj.fr](http://www.snj.fr) - Blog : <http://snj-paris-idf.org>  
 Mail : [idf@snj.fr](mailto:idf@snj.fr)  
 Directeur de la publication : Vincent Lanier  
 Rédacteur en chef : Eric Marquis  
 Impression : Chateaudun Reprographie Paris  
 ISSN : 0996-5548 - N° CPPAP : en cours